

Rapport de la Commission ad hoc

Chargée d'examiner le

Réponse au postulat "Données communales et piratage informatique" (municipal responsable du dossier : M. Descloux)

La commission s'est constituée comme suit :

Le président - rapporteur : Thierry Oppikofer
Les membres : Olivier Martin
Loïc Poch
Richard Nicole
Daniela Roux
Marc Maillard
Yves-Daniel Essomba

La commission ad-hoc s'est réunie le 5 mars 2023 en présence de Monsieur Descloux, Municipal responsable du dossier, et M. Yves Steinmann, chef de projet « Systèmes d'information ». La commission les remercie pour la qualité de la réponse au postulat et les explications fournies lors de la séance.

Rappel de la réponse au postulat

Le postulat déposé par M. Marc Maillard et consorts en avril 2021 demandait à la Municipalité une analyse de risque en ce qui concerne sa vulnérabilité informatique, ainsi qu'une évaluation de la qualité des infrastructures et du savoir-faire des responsables de l'informatique communale et de leurs utilisateurs face à de telles attaques

Dans sa réponse au postulat, la Municipalité détaille l'approche globale suivie (pondération entre opportunités et risques d'une numérisation accrue de l'administration communale ; méthodes de travail et échange numérique imposées par les autorités cantonales ou fédérales) et les actions entreprises ces deux dernières années avec des solutions matérielles, logicielles/techniques et humaines. Les buts principaux sont la limitation du risque de survenance d'un événement entraînant une coupure de service, la perte ou le vol de données et limiter l'impact d'un tel événement.

Explications

La Municipalité nous a confirmé qu'elle n'a pas connaissance de perte ou de vol de données informatiques pour l'administration communale du Mont. Aucune donnée sensible du Mont ne se trouve sur le Darknet. En cas d'intrusion ou de vol de données, une cellule de crise de la Police cantonale s'active. Quant à la prévention, une convention entre l'État et l'UCV (Union des communes vaudoises) se met actuellement en place pour soutenir les communes dans ces démarches, notamment en collaboration avec l'AVRIC (Association vaudoise des responsables d'informatique communales) que M. Steinmann a rejointe en 2022. L'UCV prévoit une mutualisation des ressources et une mise à disposition de spécialistes.

L'actuelle charte informatique de la commune date du début de l'ère internet. Une mise à jour des procédures en cas de signaux d'alarme ou d'essais d'intrusion est en cours. La Municipalité est également en train de préparer un préavis pour des investissements en matière de sécurité informatique.

Un membre de la commission regrette de ne pas avoir obtenu plus d'informations sur l'infrastructure informatique de la Commune. La Municipalité nous assure que des schémas de documentation existent, mais que ceux-ci ne peuvent être fournis pour des questions de sécurité et qui n'apporteraient que peu de renseignements probants pour les membres du Conseil communal. On nous confirme également que la Commune répond aux critères de qualité pour la sécurité informatique, ce qui est attesté par deux audits externes réalisés ces dernières années. De tels audits seront également réalisés régulièrement, notamment lors de changements importants (matériel, procédures etc.).

Parmi les mesures spécifiques entreprises au niveau communal, citons :

- la formation continue du personnel, assurée par M. Steinmann ou des prestataires externes ;
- des sauvegardes de données en local et hors-lignes avec une réplication sur un 2^e site ;
- des logiciels traitant de données sensibles ne sont pas accessibles par l'extérieur ;
- un pare-feu est installé sur chaque poste de travail et l'utilisateur a accès uniquement aux segments du réseau qui le concerne ;
- pour le télétravail la connexion depuis l'extérieur n'est possible que par un VPN depuis le matériel informatique fourni par la Commune.

Une possible faiblesse des données numériques de la population montaine mentionné dans la réponse au postulat se situe au niveau des associations intercommunales qui ont également accès à certaines données sensibles. Comme la commune n'a pas d'autorité ni sur ces associations ni sur les écoles, elle ne peut que faire confiance. Pour renforcer la sécurité informatique des associations intercommunales, la Municipalité ne peut agir que par le biais de ses représentants au sein de ces associations. Sur ce point, la commission ad-hoc encourage les représentants de la commune du Mont au sein de ces associations de se renseigner sur les mesures entreprises par celles-ci. À ce titre, il serait utile de connaître les directives cantonales pour la sécurité informatique des associations intercommunales.

Conclusion

La commission ad hoc chargée d'examiner la réponse au postulat "Données communales et piratage informatique" constate la professionnalisation du service informatique et les progrès réalisés par la Commune dans le domaine de la sécurité informatique et de la lutte contre le piratage. L'analyse des risques effectués et les mesures prises, tant au niveau d'infrastructure, d'organisation et du personnel communal, répondent aux demandes des postulants. Les audits réalisés par la Commune attestent l'efficacité des démarches. Quant à la sécurité des informations des associations intercommunales, la commission ad-hoc encourage les représentants de la Commune d'interpeller ses associations, afin qu'elles renforcent également leurs règles de sécurité et la lutte contre le piratage.

En conclusion, la commission ad hoc recommande à l'unanimité d'accepter la réponse au postulat "Données communales et piratage informatique" telle que proposée par la Municipalité.

Le Mont-sur-Lausanne, le 26 mars 2023

	Prénom et nom	Signature
Le président - rapporteur	Thierry Oppikofer	